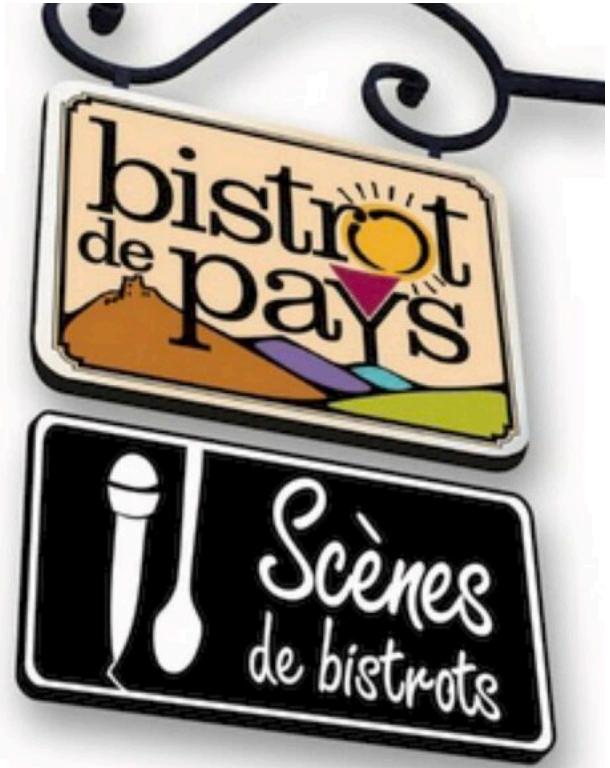


Ecrit par le 15 décembre 2025

Les Scènes de Bistrots font leur retour dans les Bistrots de Pays vauclusiens



Les Scènes de bistrots font leur tournée de la région Paca à partir d'aujourd'hui, et ce jusqu'au 19 juin. Parmi les Bistrots de Pays qui accueilleront les artistes, deux se situent en Vaucluse.

Du jazz, du folk, de la musique des balkans, de la pop, du théâtre ou encore des contes musicaux pour les plus petits. [Les Scènes du Bistrot](#), financées par la Région Sud et réalisées Arsud en collaboration avec la Fédération Nationale des Bistrots de Pays et en partenariat avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), font leur grand retour avec quatre dates en Vaucluse.

Les poulivets à Oppède

Ce vendredi 13 mai, le bistrot Les poulivets à Oppède ouvre le spectacle pour les Bistrots de Pays vauclusiens avec le conte musical 'Le Grand Arbre d'Abéné' présenté par la compagnie [Les voix nomades](#). Pour 30€ par personne, vous pourrez dîner à 19h30 et profiter du spectacle à partir de 21h.

Le bistrot oppédois accueillera également le duo [Thelma](#) pour une ambiance électro pop le vendredi 27

Ecrit par le 15 décembre 2025

mai. Assister à ce 'repas-spectacle' vous coûtera également 30€ par personne. Le dîner débutera à 19h30 et le concert à 21h.

Les réservations se font par téléphone au 04 90 05 88 31.

L'Authentic à Caseneuve

Le samedi 21 mai, le bistrot L'Authentic à Caseneuve présentera le trio de jazz, pop, folk urbaine et blues zoulou [Bongi](#) qui vous transportera tout droit en l'Afrique du Sud. Pour 22€ par personne, vous pourrez dîner à 19h30 et danser au rythme des percussions et de la guitare à 21h.

Tout comme le bistrot Les poulivets, L'Authentic accueillera le conte musicale 'Le Grand Arbre d'Abéné' des Voix nomades. Les enfants à partir de 3 ans pourront découvrir ce conte ponctué de chansons et de musique d'Afrique de l'Ouest. Cette fois-ci, pour 12€ par personne, la soirée débutera avec le spectacle à 19h, suivi de tapas à 20h.

Les réservations se font par téléphone au 04 90 75 71 90.

V.A.

Oppède : la liste de Jean-Pierre Gérault confirmée

Suite de l'annulation des élections municipales d'Oppède par décision du Conseil d'Etat du 19 mai 2021, les électeurs de la commune du Luberon ont de nouveau été appelés à voter dimanche dernier. C'est la liste 'Construisons l'avenir d'Oppède' menée par [Jean-Pierre Gérault](#) qui a obtenu la majorité des voix (54,51% des suffrages exprimés). Elle devance 'Oppède, notre village', la liste de Jean Grégoire (45,48%).

Le Conseil d'Etat avait annulé cette élection en raison de l'utilisation par Jean-Pierre Gérault, déjà vainqueur le 15 mars 2020 avec 4 voix d'avance, d'un logo tricolore. « L'utilisation des trois couleurs nationales sur ces documents de propagande électorale a été de nature à créer une confusion dans l'esprit des électeurs », avait alors justifié la haute juridiction.

Cette fois-ci, le scrutin qui a mobilisé davantage qu'en mai dernier, donne un résultat plus net : 386 suffrages contre 322 alors que ce score était auparavant de 320 voix contre 316.

Ecrit par le 15 décembre 2025

Les dates des nouvelles élections municipales à Oppède



COLOMBE PROD - VPA

A la suite de l'annulation des élections municipales d'Oppède par décision du Conseil d'État du 19 mai 2021, les électeurs de la commune sont convoqués le dimanche 18 juillet 2021 en vue d'écrire leurs conseillers municipaux. Dans l'hypothèse d'un second tour, celui-ci aura lieu le dimanche 25 juillet 2021.

Les listes de candidats seront déposées en sous-préfecture d'Apt :

Pour le 1er tour : du lundi 21 juin 2021 au mardi 23 juin 2021 de 9h à 11h30 et de 14h à 16h et le jeudi 24 juin 2021 de 9h à 11h30 et de 14h à 18h.

Ecrit par le 15 décembre 2025

Pour le second tour éventuel : du lundi 19 juillet de 9h à 11h30 et de 14h à 16h et le mardi 20 juillet de 9h30 à 11h et de 14h à 18h.

Le Conseil d'État a annulé cette élection en raison de l'utilisation par Jean-Pierre Gérault, élu maire le 15 mars 2020, d'un logo tricolore. « L'utilisation des trois couleurs nationales sur ces documents de propagande électorale a été de nature à créer une confusion dans l'esprit des électeurs », a justifié la haute juridiction.

Lors du précédent scrutin, la liste de Jean-Pierre Gérault l'avait emporté avec 4 voix d'avance sur celle de son opposant Jean Grégoire (320 contre 316).

Par ailleurs, c'est une délégation spéciale mise en place par arrêté du préfet de Vaucluse qui assure les affaires courante de la commune depuis le 27 mai dernier.